

Intervention liminaire

Comme en 2016, les élus ne peuvent siéger à cette CAP pour cause de promouvabilité.

C'est la quasi-totalité du grade de SACS qui est bloquée. Et, encore une fois, un tirage au sort parmi les quelques agents non encore promouvables a dû intervenir.

Par ma voix, **SUD Centrale Solidaires** remercie XXXX et XXXXXX d'avoir accepté de représenter leurs collègues à cette CAP. Nous espérons vivement que l'administration a pris le temps de leur expliquer leur rôle, les grands principes, les quotas directionnels et la teneur des débats intervenus dans la CAP 2016.

Aujourd'hui, **655 SACS sont promouvables**. Seulement **27 d'entre eux (4%) pourront accéder au grade supérieur...** Donc 628 collègues vont rester sur le carreau avec d'infimes espoirs de voir un jour leur investissement et leurs compétences reconnues.

*

Cette CAP sans élu va déterminer quels agents pourront passer en B3. C'est déjà important en soi. Mais, de plus, c'est cet accès en B3 qui, en principe, conditionne les possibilités de promotion en attaché.

Nous disons « en principe » car cette règle a été bafouée récemment : sur injonction de la DGAFP semble-t-il, un B1 - permanent syndical - a été promu attaché.

Plus globalement, pour acheter la paix sociale, la DRH a pris l'habitude de faire passer, tour à tour, les permanents des différents syndicats de centrale. En 2017, sur 146 promotions intervenues en CAP du A ou du B, il y a 6 permanents (soit 4%), la dernière avec un quota de 0,054... Cette conception du dialogue social discrédite les syndicats.

Les carrières des permanents ne doivent certes pas pâtir de leur engagement militant mais elles ne doivent pas être « boostées » pour autant. Les permanents doivent être traités comme les agents restés dans les services, ni plus ni moins.

Car, pour chaque permanent promu, c'est un agent méritant supplémentaire qui reste sur le carreau. **SUD Centrale Solidaires** se désolidarise de ces pratiques qu'il dénonce. Jamais **SUD Centrale Solidaires** ne dira « c'est notre tour » comme d'autres le font.

SUD Centrale Solidaires demande solennellement à la DRH d'engager une réflexion pour aboutir à une « moralisation de la vie syndicale en centrale ».

*

Concrètement, **SUD Centrale Solidaires** vous propose de pratiquer un traitement équitable des propositions des organisations syndicales à partir de cette CAP.

Cette année, le quota réservé aux organisations syndicales s'élève à 0,25. En principe, cela correspond à un passage tous les quatre ans. Comme il n'y a pas eu de promotion en 2016, le quota cumulé avoisine les 0,5 en 2017. Un passage pourrait donc être envisagé en 2017. Mais, si la CAP en décidait ainsi, aucun autre passage ne devrait intervenir pendant trois ou quatre ans. Nous verrons si ces principes sont désormais appliqués.

Une autre règle de fonctionnement des CAP dispose que les « queues de liste » d'une année donnée (*c'est-à-dire les agents proposés mais non promus*) sont proposés en première position l'année suivante. Pourtant un syndicat a décidé de bafouer cette règle en plaçant en première position un agent qui n'était pas proposé en 2016.

SUD Centrale Solidaires estime que la règle qui prévaut pour tous les services doit également être appliquée à l'organisation syndicale qui tente de s'en abstraire. Cette application devrait aboutir à l'inversion de l'ordre des propositions figurant au dossier.

Nous ajouterons qu'en cohérence avec ses principes, et au vu des deux propositions 2016 reprises en 2017, **SUD Centrale Solidaires** n'a pas voulu établir de fiche de proposition.

*

Sinon, comme pour la CAP du C en B, **SUD Centrale Solidaires** dénonce les directions qui font miroiter à leurs agents des promotions illusoires. Pourquoi proposer plusieurs agents quand on a un quota inférieur à 1 ? Par exemple, nous pourrions citer Place des Arts ou la DAE qui, avec un quota de 0,08, proposent deux agents. Ou encore l'Autorité de la Concurrence qui en propose 3 pour un quota de 0,45. Cela n'est pas très sérieux...

SUD Centrale Solidaires insiste pour que les directions et sous-directions tiennent un langage de vérité : **les agents valent mieux que cela et méritent d'être respectés.**

Nous ajouterons que l'agent que la DNLF voulait proposer en 2^{ème} position (alors qu'elle n'a qu'un quota de 0,08) n'a pas souhaité être proposé. Nous le comprenons fort bien !

SUD Centrale Solidaires demande à la DRH de veiller, à l'avenir, à « retoquer » les listes directionnelles surdimensionnées par rapport aux quotas. Incidemment, ces pratiques nuisent à la mobilité des agents. **La DRH doit assumer ses responsabilités.**

*

Alors, faut-il encore continuer ce « jeu de dupes » et faire comme si tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes ?... Que pouvons-nous attendre avec seulement 27 postes ouverts ? **Nous voulons dénoncer l'intolérable blocage des carrières des B2.**

SUD Centrale Solidaires rappelle sa revendication de **carrière linéaire à l'intérieur du corps des secrétaires administratifs**. Dans l'immédiat, il demande à l'administration de porter les taux de promotion à un niveau plus respectueux des agents.

*

Le respect passe aussi par le contenu des fiches de non proposition (FNP).

Le contenu très succinct des « FNP » et leur aspect souvent « copié/collé » induisent une inégalité de traitement entre ces agents et ceux qui sont proposés.

SUD Centrale Solidaires souhaite que les FNP comprennent tous les éléments d'information apportés dans les fiches de proposition livrées à l'analyse des élus en CAP.

Les élus ont besoin connaître le parcours de ces agents pour se faire une opinion ; et ils ont aussi besoin de temps en CAP pour l'exprimer, ce qui est loin d'être toujours le cas...

Compte-tenu du nombre de promouvables, de plus en plus de sorties de dossiers sont demandées. Aujourd'hui encore, nous en avons une trentaine.

*

Je vous remercie pour votre attention.